

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Gestion foncière 1</b>
<b>Section(s)</b>	- <b>(3 ECTS)</b> Master en Sciences de l'Ingénieur industriel / orientation Géomètre / Cycle 2 Bloc 1

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Bruno FROMENT	42	Quad 1

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
<b>Droit et administration foncière 1</b>	42h	<b>Bruno FROMENT</b>

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>
	- Droit et Administration foncière 2

<b>Répartition des heures</b>
<b>Droit et administration foncière 1</b> : 42h de théorie

<b>Langue d'enseignement</b>
<b>Droit et administration foncière 1</b> : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
<b>Cette UE contribue au développement des compétences suivantes</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'intégrer et contribuer au développement de son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Planifier le travail en respectant les délais et contraintes du secteur professionnel (sécurité ...)</li> <li>◦ Élaborer une stratégie de communication</li> <li>◦ Négocier avec les différents acteurs des milieux professionnels</li> </ul> </li> <li>• Communiquer face à un public de spécialistes ou de non-spécialistes, dans des contextes nationaux et internationaux <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Maîtriser les méthodes et les moyens de communication en les adaptant aux contextes et aux publics</li> <li>◦ Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques des secteurs professionnels</li> </ul> </li> <li>• S'engager dans une démarche de développement professionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Assumer la responsabilité de ses décisions et de ses choix</li> <li>◦ Organiser son savoir de manière à améliorer son niveau de compétence</li> </ul> </li> </ul>

<b>Objectifs de développement durable</b>
<p><b>industrie, innovation et infrastructure</b></p> <p>Objectif 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>



- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.
- 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.

### Acquis d'apprentissage spécifiques

Mémoriser et restituer des informations dans des termes voisins de ceux appris.

Traduire et interpréter de l'information en fonction de ce qui a été appris.

Distinguer, classer, mettre en relation les faits et la structure d'un énoncé ou d'une question.

### Contenu de l'AA Droit et administration foncière 1

- Introduction au droit belge
- Organisation du système judiciaire en Belgique
- Droit des biens
- Droit de propriété
- L'usufruit et l'usage de l'habitation
- La copropriété
- Les servitudes
- La mitoyenneté des murs et clôtures
- Le bornage

### Méthodes d'enseignement

**Droit et administration foncière 1** : cours magistral, étude de cas, Présentiel + distanciel

### Supports

**Droit et administration foncière 1** : syllabus, Code Civil

### Ressources bibliographiques de l'AA Droit et administration foncière 1

Notes de cours.

Code civil belge dernière édition

Articles et jugements divers remis lors des séances.

### Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Note globale à l'UE
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Français

<b>Méthode d'évaluation</b>	Evaluation continue.  Une note de plus de 10/20 à l'évaluation continue dispense l'étudiant d'un examen en session dans le cas contraire, il présente un examen oral en session portant sur l'intégralité de la matière. la note prise en compte correspondra l'évaluation continue pour 30% des points et l'examen pour 70% des points.
<b>Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE</b>	
Droit et administration foncière 1 : <b>non</b>	

Année académique : **2024 - 2025**